Règlement concours photo Instagram

en lien avec le Fest'U 2023

Article 1 : Organisateur et période

L'Université Jean Monnet Saint-Étienne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se trouve à Saint-Etienne, 10, rue Tréfilerie, organise via la Direction de la Communication un concours de photographie du 6 au 9 juin sur le compte Instagram de l'Université Jean Monnet, disponible sur application mobile.

Ce concours n'est pas associé, géré, ou sponsorisé par Instagram, dont la responsabilité ne pourra en aucune manière être mise en cause du fait de l'organisation du jeu par l'Université Jean Monnet. La participation au concours implique l'acceptation sans aucune réserve du participant au présent règlement.

Article 2: Participation

Ce jeu est ouvert à tous les étudiants et personnels de l'Université Jean Monnet. La carte d'étudiant ou professionnelle sera demandée lors de la remise des lots. La participation n'est pas limitée par personne.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants ou sociétés.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ne sera pas admise à participer au concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Aucune photo à caractère diffamatoire, injurieux ou obscène ne pourra être repostée, primée et entraînera la disqualification de son auteur.

Article 3: Concours

Les participants au concours déposeront autant de photos que souhaitées sur leur profil personnel avec en description le hashtag #FESTU2023 et le tag @UnivJeanMonnet

La ou les photographies produites par les candidats devront représenter l'édition 2023 du Fest'U de l'Université Jean Monnet.

Le principe du concours est le suivant :

Le participant doit

- Prendre une photo à l'occasion du Fest'U 2023, du 6 au 9 juin 2023
- Préciser le hashtag # FESTU2023 et le tag @UnivJeanMonnet dans la description de la photo
- Un jury composé de membres de la Direction de la Communication et de la Direction de la Vie de Campus se réunira pour sélectionner les 3 meilleures photographies et récompenser leurs auteurs par un lot. Ces 3 photographies seront ensuite publiées sur le compte Instagram de l'Université Jean Monnet dans une publication dédiée.

Article 4: Droits d'image

Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection de la photographie déposée par le candidat notamment si une publication reproduit un travail protégé.

Par ailleurs, les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'ensemble des droits attachés à la photographie transmise et s'engagent garantir les organisateurs du concours de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché à la photographie présentée.

Les participants s'interdisent tout emprunt ou contrefaçon d'œuvres protégées. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées.

Article 5 : Prix

Les lots seront composés d'un sweat bleu UJM, un thermos, un stylo, un bloc-notes et un tote-bag.

Article 6 : Annonce des gagnants et remise des lots

Les lauréats seront prévenus par message privé sur Instagram.

La remise des lots aura lieu à la Direction de la communication à la Maison de l'Université de l'Université Jean Monnet, 10 rue Tréfilerie à Saint-Étienne.

Article 7: Dotations

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre d'autres objets ou prestations, quelque que soit leur valeur, ni même contre des espèces. Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation.

Article 8 : Règlement

Le présent règlement est consultable sur le site de l'Université Jean Monnet.

Article 9 : Durée

Lancement du concours : vendredi 2 juin 2023

Période pour réaliser les photos : du mardi 6 au vendredi 9 juin 2023, durant le Fest'U

Annonce des résultats : jeudi 15 juin 2023 Remise des prix : du 19 au 30 juin 2023

Le calendrier peut être modifié par les organisateurs du concours. Dans ce cas, ces modifications

seront portées à la connaissance du public sur le site de l'Université Jean Monnet.

Fait à Saint-Étienne, le 30 mai 2023

Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON